Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213500929-20251222-D_11_2025_22_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre à 17 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de CUGUEN, se sont réunis dans la salle de conseil municipal, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 17 décembre 2025, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation	**: 17 décembre 2025**
Nombre de membres en exercice :	**12**
Nombre de membres présents :	**6**
Quorum atteint :	**7** **(réunion sans condition de quorum article L.2121-17 du C.G.C.T., suite à l'absence de quorum lors de la séance du 17/12/2025)**
Nombre de votants :	**7**

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Magali CATHERINE (à partir de 17H20, au point 3), M. Thomas LORET, Mme Coralie BOULMER, Mme Yolande CHARTIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Magali CATHERINE (jusque 17H19 – au point 2), Mme Philippine DENOUAL, Mme Anne-Renée KRUST,

ABSENTS : M. Damien GUEDE, M. Sylvain CHAPON, Mme Isabelle THOMSON, Mme Céline FONTAINE

POUVOIRS : Mme Anne-Renée KRUST a donné pouvoir à Mme GUERCHE Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Yolande CHARTIER

OBJET : 11-2025-22/12/2025 : TRAVAUX : AMENAGEMENT SECURITAIRE ECOLE – VOIE PIETONNE ET BARRIERES SECURITE – SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (C.C.B.R.) réalise pour la commune des prestations de services pour travaux en agglomération.

A ce titre, un estimatif pour un aménagement sécuritaire d'une voie piétonne à l'école avec la pose de barrières de sécurité a été réalisé. En effet, la sortie des enfants sur la D83 est très dangereuse.

Ce devis s'élève à 6 750 € H.T., comprenant l'aménagement sécuritaire d'une voie piétonne d'un montant de 2 650 € H.T. et la fourniture et pose de barrières de sécurité avec marquage au sol d'un montant de 4 100 € H.T.

Madame le Maire rappelle que de tels travaux peuvent être éligibles à la dotation au titre des recettes des amendes de police.

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213500929-20251222-D_11_2025_22_12-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir,

- VALIDE l'estimatif de travaux d'un montant de 6 .750 € H.T.,
- SOLLICITE une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police,
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,
Sandrine GUERCHE

La secrétaire de séance,